

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE MERI

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MERI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 010 AONO/C.MERI/CIPM/BEC/2022 DU 02 AOUT 2022 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIRES D'ABATTAGE DANS
LES LOCALITES DE MINGUILIYA ET MERI DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT
DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BIP MINNDEVEL, Exercice 2022,

IMPUTATION : 56 27 100 02 641350 523318 821

AUTORISATION DE DEPENSE N° : IX02923

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la commune de Meri, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation des aires d'abattage dans les localités MINGUILIYA et MERI, dans la commune de MERI, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

A – REHABILITATION ET EXTENSION

- ❖ Travaux préparatoire
- Réfection du bâtiment ;
- ❖ Extension du bâtiment
- Maçonnerie en élévation ;
- Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Finition et revêtement ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'investissement public du MINNDEVEL, Exercice 2022, pour un montant TTC de 5 930 000 FCA.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables au secrétariat général de la commune de MERI,

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans la commune de MERI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, de Dix mille (10 000) francs CFA auprès de la Recette de la commune de MERI.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat de la Commune de Meri, au plus tard le **25 AOUT 2022** 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **010** /AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2022 DU **02 AOUT 2022** EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIRES D'ABATTAGE DANS
LES LOCALITES DE MINGULIYA ET MERI, DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT
DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD
FINANCEMENT : BIP MINDEVEL, Exercice 2022,

IMPUTATION : 56 27 100 02 641350 523318 821

AUTORISATION DE DEPENSE N° : IX02923

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Un million cent quatre-vingt-six mille (1 186 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de

l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **25 AOUT 2022** à **11 heures** précises dans la salle de réunion de la commune de Meri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Deux (02) mois** calendaires, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

13. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Offre sans chef de chantier ;
- d) Figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- e) Non satisfaction, au moins, à vingt-sept (27) critères essentiels sur trente-huit (38)

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix ;

d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 38 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 03 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 07 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 05 critères.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de MERI , Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du secrétariat de la Commission Communale de Passation des Marchés des Publics.

MERI, le 05 AOUT 2022

Ampliations:

- MINMAP / DGMI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- MINDDEVEL (pour information)
- CRTV (pour diffusion)
- ARMP (pour publication au JDM)
- CMPMAP / SMI (pour archivage)
- Président CIPM (pour information)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour information et mémoire)



Le Maire (Maître d'Ouvrage)

Hamawa Wassili
Lamido de Kalliao